

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du

27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le vingt et un juin deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire, Mmes Brigitte BESQUENT et Agnès DEMIK, M. Gilles MARY, Adjoint au Maire,

Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Sylvie KOLANEK, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, MM Jean-Michel ARNAUD, Rodolphe GUILLON, Eric IMBERT, Didier LEMOINE, Didier MORISSONNAUD, Philippe PARENT, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Mélanie LUSSEAUULT donne pouvoir à M. Gilles MARY

Mme Marie Pierre SMEJKAL donne pouvoir à Mme Brigitte BESQUENT

M. Serge DARCISSAC donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK

M. Guy DELFORTRIE

Membres en exercice : 19

Délibérations 2024-06-037 à 2024-06-040

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2024-06-037**1°) Arrêt du procès-verbal de la séance 16 mai 2024**

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 16 mai 2024 et donne la parole aux membres présents.

Rodolphe GUILLON a remarqué deux fautes de frappe.

Vu l'assentiment constaté des membres présents,

Considérant que la modification ci-dessus est portée au procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2024,

Le Conseil Municipal décide d'arrêter, à l'unanimité, le procès-verbal modifié de la séance du 16 mai 2024.

Désignation du secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Didier LEMOINE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2024-06-038

2°) Droit de chasse 2024 - 2025

Monsieur le Maire indique que M. Serge GIBEAUD bénéficie d'un droit de chasse sur le parc des Grillets depuis 2002. Ce droit n'autorise pas la chasse sur le parc mais permet toutefois à son titulaire d'augmenter le nombre d'animaux prélevés sur les parcelles voisines et d'assurer ainsi la gestion du gibier.

Pour la saison 2024-2025, il propose au conseil municipal d'accorder le droit de chasse à M. Serge BIBEAUD à raison de 10 € l'hectare soit 250 € pour la surface totale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 4 abstentions et 14 voix pour

- ACCORDE un droit de chasse sur le parc des Grillets à M. Serge GIBEAUD pour la saison 2023-2024.
- FIXE ce droit à 10 € l'hectare soit 250 € pour la surface totale.

3°) Admission en non-valeur

Monsieur le Maire annonce le retrait du point de l'ordre du jour. Des éléments complémentaires seront demandés au trésor public.

Patricia LEMOINE demande à ce que la nature de la créance soit précisée lors de la prochaine présentation au conseil municipal.

Délibération n° 2024-06-039**4°) Acquisition d'une bande de terrain longeant le chemin rural n°22 dit chemin de la Forêt**

L'acquisition d'une bande de parcelles cadastrées section A n°2351 (7 m²), A n°2352 (4m²), A n°2355 (39 m²) et A n°2170 (41 m²) d'une contenance totale de 91 m², détachée des parcelles A1925 et A 2169, élargit le chemin rural n°22 dit Chemin de la Forêt pour faciliter entre autres le passage des secours. La délimitation a été actée via le procès-verbal de bornage établi le 6 décembre 2023 par la SELARL LECREUX-SIVIGNY-DUHARD, géomètres experts à Tours.

M. Robert GICQUEL, propriétaire, a formulé son accord en date du 15 février 2024 pour la vente desdits terrains à l'euro symbolique l'ensemble au profit de la commune de Saint-Etienne-de-Chigny, les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'acquisition des parcelles A2351, A2352, A2355 et A2170 d'une contenance totale de 91 m² pour l'euro symbolique à M. Robert GICQUEL.
- DIT que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération n° 2024-06-040**5°) Acquisition d'un terrain sur l'île Belle Fille**

La commune est propriétaire de parcelles non mitoyennes sur l'île Belle Fille. L'acquisition de la parcelle B1319 d'une contenance de 481 m² contribue à augmenter le foncier communal disponible sur le site et d'offrir en partie un terrain d'un seul tenant protégé de l'artificialisation et destiné à des projets de gestion de l'espace naturel.

Les Consorts ROBIN, propriétaires, ont formulé leur accord par leur notaire en date du 26 avril 2024 pour la vente dudit terrain à l'euro symbolique au profit de la commune de Saint-Etienne-de-Chigny, les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'acquisition de la parcelle B1319 d'une contenance totale de 481 m² pour l'euro symbolique aux Consorts ROBIN.
- DIT que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

6°) Information et points divers

Aménagement – voirie - environnement

- La réfection de la route du Vieux Bourg au Carroi Jaune est programmée à partir 15 juillet 2024 pour une durée de trois jours.
- Des chicanes provisoires seront posées au Vieux Bourg en août. Murielle GENTY conteste l'emplacement et le juge dangereux. Gilles MARY précise qu'il s'agit d'un test, modulable en fonction des retours habitants.
- Le réseau des eaux usées du quai de Loire doit être curé. Une circulation alternée sera mise en place pendant 15 jours.

Communication - Culture :

- Le théâtre de verdure accueillera le 5 juillet une présentation du théâtre de l'Ante.

Action sociale

- La dernière balade en bateau offerte aux personnes âgées de la commune s'est déroulée fin juin. Corinne DELPORTE remercie l'ensemble des élus qui se sont investis sur cette activité.
- Le concours de pétanque a rassemblé 4 équipes qui se sont affrontés dans une ambiance chaleureuse. Corinne DELPORTE informe le conseil de l'organisation d'un tournoi conseillers municipaux/anciens de la commune.

La séance est levée à 19h03.

RECAPITULATIF DE SEANCE

Délibération n° 2024-06-037

Arrêt du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

Délibération n° 2024-06-038

Droit de chasse 2024 – 2025

Délibération n° 2024-06-039

Acquisition d'une bande de terrain longeant le chemin rural n°22 dit chemin de la Forêt

Délibération n° 2024-06-040

Acquisition d'un terrain sur l'île Belle Fille

Procès-verbal approuvé le 19 septembre 2024

Publié le

Le Maire,

Régis SALIC

Le secrétaire de séance

Didier LEMOINE